



anthrosana

informations

Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie

Automne 2002

A nos membres

Le 25 mai 2002, la 25^{ème} assemblée générale de notre association a réuni un nombre de membres réjouissant – dont même une personne de Genève. L'assemblée s'est déroulée à l'île de Rheinau, dans l'enceinte de son très beau monastère. Pour ceux d'entre vous qui étiez empêchés de vous y rendre, le procès-verbal ci-joint peut donner un aperçu de l'ambiance stimulante qui régnait dans ces lieux historiques au bord du Rhin. En fin de séance a été formulée la proposition d'adresser une lettre à la conseillère d'Etat zurichoise Verena Diener, pour la féliciter du rôle qu'elle a joué à Rheinau en tant que directrice du département de la Santé publique. La réponse à cette lettre ne s'est pas fait attendre. Début juin, Verena Diener nous a confirmé par écrit qu'elle entendait maintenir son soutien à des projets tels que l'hôpital Paracelsus à Richterswil, les entreprises Fintan à Rheinau, à savoir les méthodes de la médecine anthroposophique et complémentaire, ainsi que la biodynamie qui représentent des alternatives toujours plus sérieuses dans un monde qui tend à l'abstraction.

Cette prise de position nette est d'autant plus positive que Verena Diener briguera un nouveau mandat et souhaite rester à la tête de son département. L'influence de cette femme courageuse et volontaire dépasse en fait le canton de Zurich, puisqu'elle œuvre dans différents comités au niveau de la Confédération.

Santé publique, un sondage zurichois

La direction du département de la Santé publique du canton de Zurich pourra dorénavant appuyer sa politique sur un sondage effectué l'hiver passé auprès de la population, pour évaluer le degré de satisfaction se rapportant à la santé publique. Les résultats se recoupent largement avec ceux obtenus par l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), que nous vous avons brièvement présentés, il y a un an.

Parmi les priorités, le développement de la médecine complémentaire

Plus de la moitié des personnes interrogées (55%) exigent une amélioration de la prise en charge en matière de santé. Tout comme dans l'enquête de l'ASSM, les conditions de travail du personnel soignant

En annexe vous trouverez

- *le procès-verbal de l'assemblée générale*
- *la nouvelle Disposition de fin de vie avec procuration*
- *la brochure «Salutogenèse – Où trouver les sources de la santé physique, psychique et spirituelle?»*

sont la première préoccupation (11%), suivie du souhait de voir baisser le coût de la santé publique et, par conséquent, des primes d'assurance maladie (9%). Il est intéressant de constater que le développement de la médecine complémentaire vient en troisième position (6%). De plus, 80% s'expriment en faveur d'un soutien cantonal des soins alternatifs alors que seuls 13% s'y opposent.

Pour financer la médecine complémentaire, 57% des personnes accepteraient des économies dans d'autres domaines, et 32% admettraient qu'elle entraîne une augmentation du coût de la santé. A ce sujet, une question explicite a été posée sur le rapport que le canton devait entretenir avec des établissements tels que l'hôpital Paracelsus à Richterswil. Il est frappant que plus particulièrement les hommes et les personnes d'un bon niveau d'instruction se soient exprimés à la fois en faveur d'une politique d'austérité, et contre le soutien d'une médecine complémentaire.

Médecine complémentaire, efficace et demandée

Des données plus différenciées encore – puisque centrées sur les soins médicaux complémentaires – se dégagent d'un autre sondage également effectué en fin 2001 par la Fondation Recherche Médecine complémentaire, fondée l'année passée. Les résultats diffèrent selon l'âge, le sexe et l'appartenance géographique des personnes interrogées. Ils montrent qu'en moyenne 84% ont fait de bonnes expériences avec des soins alternatifs. Bien que les hôpitaux pratiquant la médecine complémentaire soient peu nombreux en Suisse – et quasi tous d'orientation anthroposophique –, une bonne moitié les préféreraient aux établissements traditionnels, alors qu'un tiers (34%) affirme le contraire.

Il est réjouissant que 85% des personnes souhaitent le maintien définitif des cinq méthodes de la médecine complémentaire dans le catalogue des prestations obligatoires, après la période probatoire s'achevant le 30 juin 2005. Seule une personne sur dix s'y oppose.

Médecine à plusieurs vitesses, une initiative fédérale

L'UDC a lancé fin août une initiative pour «maîtriser les primes de l'assurance maladie». Le président du comité d'initiative, le conseiller national Toni Bortoluzzi, a affirmé à cette occasion que la médecine anthroposophique figurait parmi les prestations à reléguer aux assurances complémentaires, tout comme les autres «luxes»: les opérations esthétiques, les changements de sexe, les cures thermales, la distribution d'héroïne, les psychothérapies et les physiothérapies au long cours. C'est un scandale, qui illustre à quel point les stratèges des partis font abstraction de la volonté populaire qui s'exprime pourtant sans équivoque dans les sondages cités. Visiblement, il leur échappe également que les médecins d'orientation anthroposophique ne sont pas en reste par rapport à leurs collègues pratiquant la médecine conventionnelle et qu'il est impossible d'écarter leurs soins de l'assurance obligatoire. Comment cette proposition inefficace, et injuste de surcroît, pourrait-elle jamais conduire à une baisse des primes «d'au moins 20%»? Une économie de cet ordre serait effectivement à notre portée, mais certainement pas en discriminant des prestations médicales indispensables. Les mesures proposées n'apporteront d'ailleurs pas d'économies, tout au plus une diminution de la solidarité, voire un renforcement de l'actuelle tendance vers une médecine à plusieurs vitesses. L'article 117a que présente l'initiative de l'UDC fait donc le bonheur des assurances complémentaires lucratives, mais peu sociales. Allons-nous vers un système à l'américaine?

«Les progrès fulgurants qu'annoncent jour après jour les scientifiques vont de pair avec l'insatisfaction croissante qu'éprouve la population vis-à-vis des traitements exclusivement conventionnels. La médecine «moderne» est un cas pour les soins intensifs car d'autres méthodes sont souvent plus à même d'aider les patients.»

*Dr Jakob Bösch,
médecin chef du Service externe
de psychiatrie (BL)*

«Si nous voulons sortir du malheur, de la maladie globale que nous nous sommes infligés nous-mêmes, je ne vois d'autre issue que de redécouvrir les forces et les connaissances ancestrales et de les intégrer selon le mode scientifique. Ce sera le deuxième éveil de la science.»

*Dr Jakob Bösch, dans
«Spirituelles Heilen und
Schulmedizin», Verlag Lokwort,
Bern 2002*

Quel est l'avis des premiers concernés?

La Suisse, en ce qui concerne le coût de la santé, est en deuxième position à l'échelle planétaire. L'enjeu économique est donc de taille, et les modifications nécessaires sont souvent entravées par les premiers concernés. Seulement, les patients et les assurés ne sont guère organisés et leur avis – malgré les sondages – guère pris en compte.

Bien que notre engagement au sein de la Communauté suisse de travail pour les intérêts des patients ait débouché sur des progrès réjouissants et des contacts importants, un front commun n'a toujours pas pu se former, tant les intérêts propres divergent. Au mois de mai, il a cependant été possible de présenter aux médias et à d'autres milieux intéressés les principes régissant le sponsoring des organisations de patients que nous avons élaborés en commun.

Qui reprendra le Département fédéral de l'intérieur?

Pour l'avenir immédiat de notre système de santé publique, la démission annoncée de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss revêt sans doute une grande importance. Le nouvel élu du parti social-démocrate pourra-t-il reprendre ce département ou y aura-t-il une permutation? Bien que le pouvoir du Conseil fédéral soit limité en matière de santé publique, le choix du directeur du Département de l'intérieur aura certainement une influence sur l'évaluation de la médecine complémentaire. Dès que le programme d'évaluation de la médecine complémentaire sera terminé, le successeur de Ruth Dreifuss sera en effet appelé, probablement au début de l'an 2005, à décider de l'intégration définitive des cinq méthodes complémentaires – dont la médecine anthroposophique – dans le catalogue des prestations obligatoires de l'assurance maladie.

Programme d'évaluation de la médecine complémentaire PEK

Le but de cette étude est de déterminer l'efficacité, l'utilité et la rentabilité des cinq méthodes de médecine complémentaire (médecine anthroposophique, médecine traditionnelle chinoise, homéopathie, thérapie neurale et phytothérapie) et de les comparer à la médecine conventionnelle. Plusieurs études de terrain (non randomisées) seront conduites à cet effet. Le traitement et les soins des patients cancéreux ont été choisis pour juger des résultats de la médecine anthroposophique. Le programme PEK requiert la collaboration soutenue d'un grand nombre de médecins. Il est censé apporter d'ici 2005 les fondements nécessaires à l'intégration définitive de la médecine complémentaire dans le catalogue des prestations obligatoires. On peut se demander si le temps et les moyens impartis suffiront à atteindre cet objectif.

En préparation: la Loi relative à la recherche sur les embryons

Le Département fédéral de l'intérieur, responsable d'innombrables domaines, porte également la lourde tâche d'encadrer la recherche scientifique dont les progrès sont fulgurants. Après les discussions au sujet des organismes transgéniques et des transplantations d'organes pour sauver des vies, après l'exaltant décryptage du génome humain, ce sont soudain des procédures médicales éthiquement douteuses qui occupent le premier plan. Les scientifiques et l'industrie pharmaceutique s'engagent de toutes leurs forces dans l'exploration de nouveaux domaines, promettant une fois de plus la victoire imminente sur des maladies encore incurables. Ceci pousse le Parlement à légiférer en toute hâte pour régler des questions extrêmement délicates, alors que celles-ci demanderaient un débat public afin de mûrir lentement.

«La crise que traverse la santé publique moderne incite de plus en plus de malades à chercher pour leur guérison les approches alternatives qui leur correspondent. Nombreux sont ceux qui tiennent à trouver en premier lieu des méthodes plus douces, dont les éventuels effets secondaires ne soient pas plus nuisibles que la maladie à traiter. D'autres souhaitent garder, dans le processus de la guérison, leur part de responsabilité pour leur santé et leur vie. Ils ne cherchent pas uniquement à se débarrasser des symptômes ou de guérir l'organe malade, mais voudraient découvrir le sens de l'irruption de la maladie dans leur vie, pour en tirer un mûrissement intérieur.»

Jörg Wichmann, dans «Die andere Wirklichkeit der Homöopathie». Verlag Neue Erde, 2002

Salutogenèse – Où trouver les sources de la santé physique, psychique et spirituelle?

Cette présentation est basée sur une conférence faite par le Dr Michaela Glöckler, exposant comment le nouveau concept de salutogenèse – qui est appelé à compléter celui de pathogenèse – peut être enrichi par l'apport de l'anthroposophie.

Actuellement, plusieurs règlements relatifs à des problèmes médico-thérapeutiques sont en préparation, tous d'une grande portée. Certaines lois, nettement dues à la pression des scientifiques, ne règlent que des aspects fragmentaires alors qu'il serait préférable de les situer dans un contexte général. Un exemple en est le projet pour une loi fédérale régissant la recherche sur les embryons soi-disant «surnuméraires» et sur les cellules souches embryonnaires. Le Fonds national a anticipé sur cette LRE (Loi relative à la recherche sur les embryons) en prenant la décision controversée de soutenir un projet de recherche genevois dans ce domaine. La loi doit permettre de travailler rapidement avec des cellules-souches embryonnaires puisque certains hôpitaux ont – du temps où cela était encore autorisé – gelé plusieurs centaines d'embryons «surnuméraires» issus de fertilisations in vitro et dont la destruction est ordonnée d'ici fin 2003 (selon la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée).

Le projet de loi (LRE) prévoit que, sous certaines conditions, les embryons «surnuméraires» – qui, selon l'article 119 de la Constitution fédérale, ne devraient plus exister – puissent jusqu'au 14^{ème} jour fournir des cellules-souches à des fins scientifiques. Ce procédé entraîne la destruction des embryons. Lors de la mise en consultation de cette loi, qui s'est achevée à la fin du mois d'août, nous avons participé à une prise de position extensive et critique du Comité pour la protection de la dignité humaine. Nous avons également communiqué notre désapprobation directement au Département fédéral de l'intérieur. En rompant un tabou, cette loi viole la dignité des plus faibles parmi les êtres humains et ouvre la voie à d'autres recherches contestables sur les humains. Il est urgent de fixer des limites éthiques claires dans ce domaine!

Téléphonie mobile – une communication risquée

En rapport avec l'initiative populaire pour un «moratoire sur les antennes de téléphonie mobile», nos dernières informations anthrosana ont signalé les risques liés à l'utilisation des Natels (y compris les appareils sans fil!). Entre-temps, de nouvelles études prouvent que les rayons électromagnétiques provoquent des modifications au niveau des cellules du corps et des vaisseaux sanguins. Ceci peut entraîner des conséquences insoupçonnées dans le cerveau, où le système artériel est particulièrement dense, et pas seulement chez les enfants!

Vous trouverez ci-joint une nouvelle brochure de la collection «Conscience et Santé» du Dr Michaela Glöckler «Salutogenèse – Où trouver les sources de la santé physique, psychique et spirituelle?». Elle présente une nouvelle conception de la santé et les questions suivantes passent alors au premier plan: «D'où vient la santé?» «Comment peut-elle être renforcée?» et non plus: «D'où vient la maladie et comment peut-elle être évitée?».

Nous joignons également notre nouveau petit dépliant «Disposition de fin de vie avec procuration» qui est inchangé au niveau du contenu mais mieux présenté et plus résistant à l'eau et à l'usure que le précédent.

En vous remerciant de votre fidélité et en vous souhaitant un automne ensoleillé – et plus tard de belles journées hivernales, suivies de nuits étoilées -, nous vous présentons nos cordiales salutations.



Postplatz 5, Case postale
4144 Arlesheim
Téléphone 061 701 15 14
Téléfax 061 701 15 03
E-Mail info@anthrosana.ch
Internet www.anthrosana.ch

Dr Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion